



# L'arpentage des plages est maintenant disponible

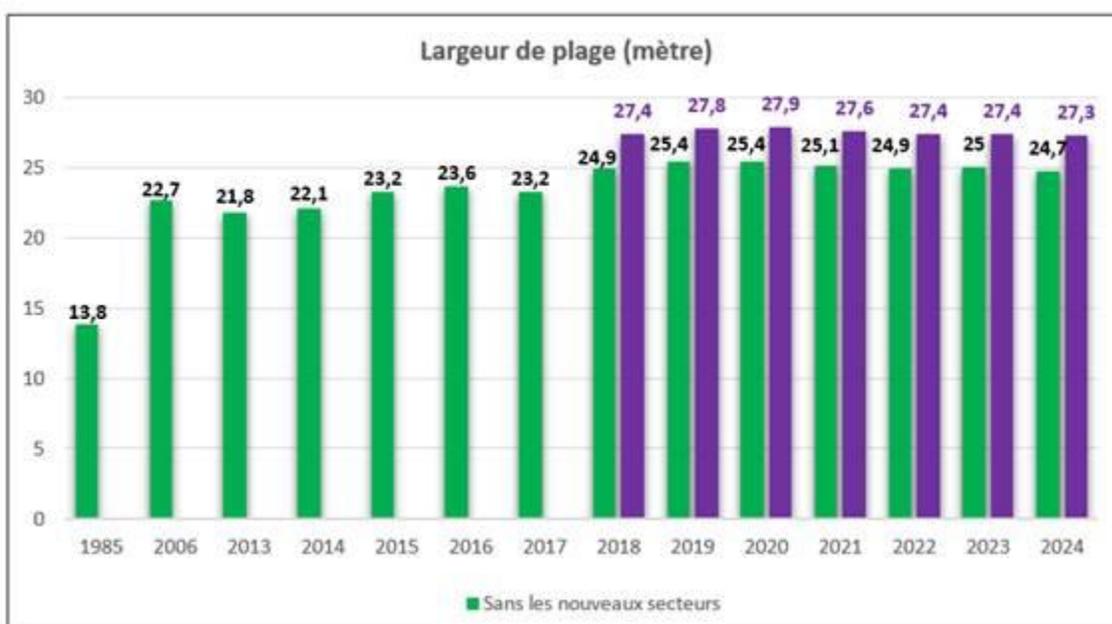
De 1986 à 2024, un accroissement moyen de la largeur de plage de 10,9 mètres a été observé sur les 45 kilomètres suivis par le Programme. En effet, la largeur moyenne des plages est passée de 13,8 mètres en 1986 à 24,7 mètres en 2024

Dans le cadre du décret 2018-2027, près de 5 kilomètres de plage ont été ajoutés au suivi réalisé par le Programme. En 2024, la largeur moyenne des 50 kilomètres de plage mesurée à l'automne était de 27,3 mètres.

L'arpentage est l'un des intrants qui permet de cibler les secteurs qui seront analysés en vue d'aider à établir le prochain calendrier des travaux. Les résultats de l'arpentage sont disponibles sur le site Geotopus, [en cliquant ici](#).

Rappelons que selon le critère établi depuis 1986 et stipulé dans le décret gouvernemental, le processus de travaux peut être déclenché lorsque la largeur de plage mesurée est inférieure à 8 mètres sur 30 % de leur longueur ou au moins 100 mètres, selon le moindre des deux.

Il est important de noter que certains secteurs atteignant ce critère peuvent toutefois faire l'objet de suivi au lieu d'une intervention, lorsqu'une certaine stabilité est observée. Dans le cas de situations particulières, certaines plages n'ayant pas atteint ce critère peuvent nécessiter une intervention dans le but d'assurer une protection adéquate.



## Secteurs sous surveillance en 2025

Une analyse de l'ensemble des observations recueillies a permis de dresser une liste de secteurs sous surveillance pour 2025. Ces secteurs représentent des zones sensibles qui pourraient nécessiter des travaux dans la prochaine programmation. En règle générale, ces

secteurs nécessitent des suivis plutôt que des interventions à court terme.

Localisation	Secteur
<b>Saint-Gédéon</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Seuils du Petit marais</li></ul>
<b>Metabetchouan-Lac-à-la-Croix</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Centre Plein Air Saint-Pierre</li><li>• Grand-Marais</li><li>• Passe migratoire du Rigolet</li></ul>
<b>Chambord</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pointe Desmeules</li><li>• Rampe de mise à l'eau</li><li>• Chemin de la Pointe</li></ul>
<b>Roberval</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Île aux couleuvres</li><li>• Rue Côté</li></ul>
<b>Saint-Prime</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Domaine Parent</li><li>• Chemin des Hirondelles</li></ul>
<b>Saint-Félicien</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chemin du Lac</li></ul>
<b>Dolbeau-Mistassini</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rue de l'Amicale</li><li>• Ruisseaux Savard et Ptarmigan</li></ul>
<b>Péribonka</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Île du repos</li><li>• Rue Edouard-Niquet</li><li>• Ruisseau Boivin</li></ul>
<b>Sainte-Monique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Complexe Pointe à la Savane (PNPT)</li></ul>
<b>Saint-Henri-de-Taillon</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pointe Wilson</li></ul>

\* Parc National de la Pointe Taillon

La programmation préliminaire automne 2025-hiver 2026 des travaux sera communiquée à l'été prochain.

Si vous avez des observations à signaler, rendez-vous sur l'outil de demande en ligne [en cliquant ici](#).

# En route vers le prochain décret du Programme – une séance de consultation à Mashteuiatsh

Le 31 octobre dernier, l'équipe du Programme a déposé son [avis de projet](#) au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour un Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037.

Rio Tinto souhaite un prochain décret réfléchi et discuté avec la communauté qui tient compte d'un contexte en évolution. Pour ce faire, l'équipe du Programme [prend plusieurs moyens pour consulter la communauté du lac Saint-Jean](#). En avril, trois séances d'échanges et de consultations ont eu lieu dans les trois MRC du Lac-St-Jean.

Le 8 mai prochain, nous tiendrons une consultation auprès de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à Mashteuiatsh.

Jeudi 8 mai 2025 :	De 15h à 17h et de 18h à 20h	Salle communautaire 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh
--------------------	------------------------------	---

Nos experts seront disponibles via des kiosques pour répondre à vos questions et recueillir vos préoccupations en lien avec le prochain Programme. Que ce soit pour des questions sur nos travaux, sur la gestion hydrique du lac Saint-Jean ou sur le mécanisme de participation du milieu et la gestion participative, ils prennent le temps de parler à chacune des personnes intéressées.

Ces échanges avec la population sont essentiels pour alimenter nos réflexions entourant la réalisation de notre étude d'impact, qui sera déposée à la fin de 2025.

Un facilitateur externe de Rio Tinto sera sur place pour s'assurer de bien noter les échanges. Le suivi de vos préoccupations exprimées sera effectué de façon transparente. Notre étude d'impact documentera celles-ci et viendra expliquer où elles seront fournies.

En avril, trois séances d'échanges et de consultations ont eu lieu dans les trois MRC du Lac-St-Jean. Une centaine de citoyens ont pu exprimer leurs préoccupations et discuter avec nos experts. Nous vous remercions d'être venus à notre rencontre.

Pour plus d'informations sur les consultations prévues ou sur notre démarche, vous pouvez nous contacter au 418 668-0151.

# Code d'éthique du riverain

Soutenu par Rio Tinto et par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, l'association Riverains Lac-St-Jean 2000 a mis sur pied un code du riverain. Ce code, adopté en mai 2024 et reconduit en 2025, est désormais disponible en ligne pour tous les riverains et les visiteurs du lac. [En cliquant ici.](#)

Le guide met de l'avant des bonnes pratiques en matière de sécurité, d'environnement et de courtoisie autour du lac et sur celui-ci. Il vise à sensibiliser les riverains à l'importance de préserver la qualité de l'eau, de protéger la faune et la flore locale, et de respecter les autres usagers du lac. En suivant ces recommandations, chacun peut contribuer à la préservation de ce magnifique écosystème et à la sécurité de tous.

Le code d'éthique est un outil précieux pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers du lac et pour assurer la pérennité de cet environnement naturel exceptionnel. Il peut être consulté en ligne sur le site de l'association Riverains Lac-St-Jean 2000, où des ressources supplémentaires et des informations sur les événements à venir sont également disponibles.

En adoptant ces bonnes pratiques, les riverains et les visiteurs peuvent profiter pleinement des beautés du lac tout en contribuant à sa protection et à sa préservation pour les générations

futures.

# Renouvellement des baux

Rio Tinto rappelle que la période de renouvellement des baux de la Société Immobilière Alcan Limitée (SIAL) se poursuit avec les secteurs de Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon et Alma. Si vous êtes locataire de la SIAL, vous recevrez prochainement une invitation personnalisée par courriel ou par courrier pour nous communiquer vos coordonnées à jour, soit votre adresse de correspondance, votre numéro de téléphone et votre courriel.

Nous invitons également les locataires de la Société Immobilière Alcan Limité (SIAL) à transmettre leur adresse courriel à [bergelsjsial@riotinto.com](mailto:bergelsjsial@riotinto.com) pour faciliter le renouvellement des baux.

Pour toutes questions sur le renouvellement de votre caution, contactez-nous au (418) 668-0151. Pour en savoir plus sur le processus général de renouvellement des baux, [cliquez ici](#).



---

## RioTinto

©2025 Rio Tinto, Énergie Électrique. Tous droits réservés.

Pour nous joindre :

Courriel : [bergelsjsial@riotinto.com](mailto:bergelsjsial@riotinto.com)

Adresse : 600 rue Collard Ouest Alma (Québec) Canada G8B 1N4

Téléphone: 418 668-0151 | Téléc. : 418 668-2295

[Abonnez-vous en cliquant ici](#) | [Annulez votre abonnement](#)

